formation-ARC.Suisse

Descriptif de formation

Vendredi 23 avril 2027 – 9h00 à 17h00

LPP – comprendre sa prévoyance professionnelle en toute simplicité

Sais-tu ce que c'est la prévoyance professionnelle ? La prévoyance professionnelle constitue le deuxième pilier de la prévoyance vieillesse suisse. Elle doit te permettre, en tant qu'assuré, de maintenir ton train de vie habituel après le départ à la retraite.

Objectifs
Je…
- → me familiarise avec les termes de la prévoyance professionnelle
- → connais mon avoir de vieillesse, le taux technique, les bonifications de vieillesse
- → apprends comment se constitue mon capital-épargne, mon accession à la propriété du logement, ma prestation de libre-passage
- → interprète correctement mon certificat de prévoyance
- → comprends mon règlement de prévoyance

Contenu
Bases légales de la Prévoyance professionnelle, cotisations et financement, aperçu des types de prestations, cercle des personnes assurées.

Animation
Jean-Claude Ducry, collaborateur RH et responsable Payroll et assurances sociales, expert aux examens de spécialiste en gestion de personnel / expert en assurances sociales

Public cible, nombre de participant·e·s
Toute personne curieuse de découvrir la prévoyance professionnelle
Toute personne désirant approfondir ses connaissances dans la LPP
Limité à 12 personnes

Lieu
Hôtel Murtenhof und Krone, Rathausgasse 1-3, 3280 Morat, Tél. 026 672 90 30.

Inscription : Pour garantir la planification, inscrivez-vous suffisamment tôt, idéalement avant la date limite de désinscription. Sinon, les inscriptions sont possibles tant que le formulaire d'inscription est ouvert sur notre site web.
Désistement (sans conséquences financières) : jusqu'au **mercredi 24 mars 2027** au plus tard, à l'adresse suivante : arc@travailsuisse.ch.

Frais

Pour les **membres**, les frais sont pris en charge comme suit :

- **Syna** : 4 jours de cours / an ou 2 jours de cours pour les retraités et les apprentis.
- **transfair** / transfair Poste : 2 jours de cours / an, le même cours ne peut être suivi qu'une seule fois sur une période de trois ans.
- **SCIV** : jusqu'à CHF 450 / an
- **SwissPersona** : jusqu'à CHF 1'000 / an

Ensuite, les frais sont à la charge des participants.

Pour les non-membres : CHF 590.- (documentation de cours et repas inclus).